



# R É G L E M E N T A T I O N

BERNARD LHOMME

## Surendettement

**L** E JO DU 13 AVRIL 1999 A PUBLIÉ LA circulaire interministérielle du 24 mars précédent «relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers, prise en application du titre III du livre III du code de la consommation».

Prise en application de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, cette circulaire apporte des explications utiles sur les nouveautés de la procédure et notamment sur :

- la suspension des procédures civiles d'exécution ;
- la vérification des créances ;
- l'harmonisation de la détermination du reste à vivre ;
- les mesures de moratoire et d'effacement.

D'autre part, divers aménagements rendus nécessaires par l'application de la nouvelle procédure ont justifié la publication, datée de janvier 1999, d'un complément au cahier des charges du FICP qui a été diffusé au début du mois d'avril 1999. ■